

FACE AUX COMPORTEMENTS INADÉQUATS

MODÈLE D'INTERVENTION POUR L'ENTRAÎNEUR·E

Un comportement est considéré comme inadéquat s'il va à l'encontre des valeurs du club, de la charte du club et de la charte d'éthique.

CHARTER D'ÉTHIQUE

Inscrite dans les statuts du club

Gibloux Volley s'engage pour un sport propre, respectueux, fair-play et performant. Le club applique ces valeurs en faisant preuve de respect envers les autres et en agissant et communiquant de manière transparente. Il en va de même de ses organes et de ses membres. Gibloux Volley reconnaît l'actuelle Charte d'éthique du sport suisse et en diffuse les principes au sein de ses membres.

PRINCIPES DE LA CHARTER D'ÉTHIQUE

Tirés de la boussole éthique de Swiss Olympic

Le pouvoir : Il permet d'initier des changements positifs, mais peut aussi être utilisé de manière abusive.

Les idéaux : Certains favorisent l'esprit d'équipe, d'autres peuvent mener à des opinions extrêmes.

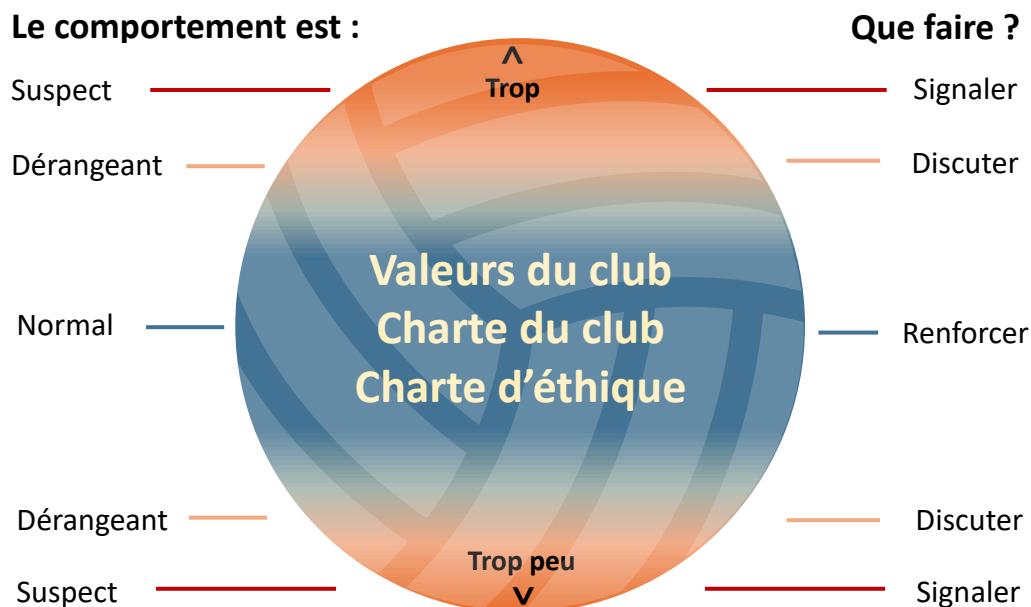
La proximité : Les relations sont importantes et requièrent une proximité appropriée, aussi bien physique qu'émotionnelle. La distance de protection est tout aussi importante.

La pression : Le sport est souvent associé à une certaine pression. Une pression de la performance adéquate est stimulante. Mais un excès de pression peut être source de stress.

TOUT EST UNE QUESTION DE JUSTE MESURE. UN EXCÈS OU UN MANQUE DE POUVOIR, D'IDÉAUX, DE PROXIMITÉ OU DE PRESSION SONT À BANNIR.

BOUSSOLE D'ÉVALUATION

Inspirée du modèle de Swiss Olympic



EXEMPLES DE COMPORTEMENTS INADÉQUATS ET NORMAUX

Trop	<i>Exemples</i>
Suspect	<i>Consommation de substances, violence, attouchements, ...</i>
Dérangeant	<i>Insultes, comportement irrespectueux, chahut, manque de respect du cadre, de la charte, arrivée tardive, ... voire situations à répétition, malgré les rappels</i>
Normal	<i>Respect, engagement, motivation, ...</i>
Dérangeant	<i>Manque d'engagement, absences non annoncées, ...</i>
Suspect	<i>Désengagement total, silences ou comportements inquiétants, ...</i>
Trop peu	

MODÈLE D'INTERVENTION

Inspiré du modèle de Sarine Basket

L'entraîneur·e estime lui/elle-même la situation et choisit le type d'intervention. En cas de doute, il peut tout le temps demander conseil à la personne référente du club.

Il ne faut pas laisser traîner les situations. **Il vaut mieux agir vite.**

Comportement dérangeant

Les risques font partie de la pratique sportive quotidienne, mais ils doivent être abordés dans les plus brefs délais et gérés avec prudence et de manière réfléchie.

1. Face à un comportement dérangeant	L'entraîneur·e exprime oralement son désaccord auprès de chaque personne concernée (joueur·euse, parents) et lui indique le changement attendu en s'appuyant sur la charte.
2. En cas de répétition des faits, d'absence d'amélioration ou si la situation est jugée un peu plus grave	L'entraîneur·e mène un entretien avec la personne concernée, avec si besoin la personne référente du club. La personne concernée est intégrée à la recherche de solution pour améliorer la situation, afin qu'elle soit porteuse de la solution trouvée. Si possible, l'entretien doit contenir les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- Je constate que ...- Ce comportement n'est pas toléré ici, ceci me dérange ou dérange un·e coéquipier·ère/l'équipe car ... (cf. charte)- Y a-t-il des raisons qui te poussent à agir ainsi ? Je me fais du souci pour toi, j'ai remarqué que... De quoi as-tu besoin ?- Que pourrais-tu faire pour améliorer la situation et dans quel délai ? Peut-on trouver une solution ensemble ?- Désormais j'attends de toi ... Je te demande de t'engager à respecter ceci...
3. S'il n'y a pas de changement	- L'entraîneur·e appelle la personne référente du club.

Comportement suspect

Ceci peut correspondre à des infractions et abus susceptibles d'être sanctionnés par le code pénal. Une procédure pénale est requise pour évaluer concrètement les faits et les qualifier en vertu du droit pénal.

1. La situation est jugée grave	L'entraîneur·e prend contact avec la personne référente du club afin de lui expliquer la situation et de convenir de la manière d'agir face à cette situation. Un délai pour faire le point sur la situation est aussi fixé.
2. Ensuite, selon les besoins	La personne référente peut alors demander de l'aide à : <ul style="list-style-type: none">○ REPER : https://www.reper-fr.ch○ Swiss Sport Integrity : https://www.sportintegrity.ch○ La police cantonale : appeler le 117

PERSONNES RÉFÉRENTES DU CLUB

Il est possible de contacter l'une des deux personnes ci-dessous. Elles seront à l'écoute et à même de vous apporter de l'aide.



Benoît Perroud

Président du club

076 377 87 38

benoit@noisette.ch



Sandra Sprumont

Membre du comité du club

076 439 34 76

fs.sprumont@sunrise.ch